

Fiche Pratique Assurance logement

Assurance logement

Choisir son assurance logement n'est pas toujours chose facile. Il est recommandé d'opter pour une assurance multirisques habitation. Voici quelques conseils qui vous permettront de garder l'esprit serein.

Est-il obligatoire d'assurer son logement ?

Pour le locataire

Si vous êtes locataire, votre bail contient le plus souvent une clause vous obligeant à souscrire un contrat d'assurance couvrant votre responsabilité vis-à-vis du propriétaire. Une négligence de votre part peut même justifier la résiliation du bail.

Mais votre propriétaire ne peut pas vous imposer une compagnie déterminée. Vous gardez la liberté de choix.

Toutefois, vous avez tout intérêt à souscrire une assurance multirisque habitation qui garantira également les dégâts pouvant survenir chez des tiers (voisins, copropriété...) de votre fait.

Pour le propriétaire

Contrairement à une idée reçue, vous n'êtes pas toujours obligé, si vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ou copropriétaire, de souscrire une assurance. Mais être bien assuré quand un sinistre arrive évite bien des désagréments.

Sans assurance, tout le préjudice sera à votre charge.

Les copropriétés sont le plus souvent assurées pour les parties communes, et quelquefois pour les parties privatives. Mais cette garantie est souvent insuffisante.

Qu'est-ce que l'assurance multirisques habitation ?

En matière immobilière, la couverture la plus recommandée est l'assurance multirisques habitation. Elle permet de regrouper plusieurs garanties. Les formules proposées varient d'un assureur à un autre. Il existe en effet de multiples combinaisons de garanties de base et de garanties complémentaires. Faites votre choix avec l'aide de votre assureur en analysant votre situation, vos obligations et vos besoins.

En général, une assurance multirisques habitation vous permet de garantir le contenu de votre appartement, tout comme votre responsabilité du fait des dommages que vous pourriez causer à autrui (voisin ou tiers), ainsi que votre responsabilité à l'égard du propriétaire si vous êtes locataires. Les risques généralement couverts sont le risque incendie et explosion, le risque dégâts des eaux, le risque vol et vandalisme, et le risque bris de glace.

Comment choisir les garanties les plus adaptées ?

Pour que votre contrat corresponde parfaitement à vos besoins, vous devez les évaluer le plus précisément possible.

Vous devez vérifier que les cas d'exclusion, qui limitent l'intervention de l'assureur aux situations les plus courantes, ne rendent pas le contrat inadapté à votre situation. Toute demande d'extension de garantie augmentera proportionnellement le montant de la prime d'assurance.

Vous devez également vous assurer que chaque personne qui vit habituellement sous votre toit est effectivement couverte par votre contrat en responsabilité civile.